



PV de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2023

N° 2

Doit être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Présents : MMES. M. ALLANOT Yves, BAREILLE Muriel, CAMPOS Patricia, CAPDEVOLLE Gaëlle, CAYRON Gérard, CHAPOTHIN Francis, DOUARD Vincent, GELIZE Cédric, HUSTET Hervé, LACROIX Caroline, LAFFAILLE Denis, LANDRIEU Floriane, LAPLACE-NOBLE Karine, LENOIR Thomas, MALABAT Romain, PEYROULET Bernard, PROVENCE Julien, REIMANN Julien, SENTAURENS Laurence, TADDEI Anne-Claire, VIRLOGEUX Angélique

Absents ayant donné procuration : Mme BERGE (M. CHAPOTHIN), Mme LALANNE (Mme BAREILLE)

Absents excusés : ****

Secrétaire de séance : M. CAYRON

Partie Formelle

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à faire sur le Compte-rendu du 10 janvier 2023.

Délibérations

- Approbation des Comptes de Gestion 2022 - Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés sur le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2022 par le trésorier municipal de Lescar.

- Comptes Administratifs 2022 - Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur le Maire procède à la présentation des comptes administratifs 2022 comme suit après être rentré dans les détails.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 336 254.10 €
	Recettes	2 896 496.74 €
	Résultat de l'exercice	560 242.64 €
	Report 2021	1 125 036.25 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	1 685 278.89 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 230 243.50 €
	Recettes	649 557 €
	Résultat de l'exercice	-580 685.74 €
	Report 2021	-10 384.31 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-591 070.15 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 569.83 €
	Recettes	9 213.89 €
	Résultat de l'exercice	1 644.06€
	Report 2021	-2 286.34€
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-642.28 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	0
	Recettes	7 569.83 €
	Résultat de l'exercice	7569.83 €
	Report 2021	45 418.98 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	52 988.81 €

BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	18 252,67 €
	Recettes	20 198,51 €
	Résultat de l'exercice	1 945,84 €
	Report 2021	-2 535,06 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-589,22 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	10 908,50 €
	Recettes	8 826,67 €
	Résultat de l'exercice	-2 081,83 €
	Report 2021	21 835,33 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	19 753,50 €

BUDGET ANNEXE CLOS LABOURIE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	875 280,03 €
	Recettes	994 528,15 €
	Résultat de l'exercice	119 248,12 €
	Report 2021	0
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	119 248,12 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	404 967,85 €
	Recettes	742 607,99 €
	Résultat de l'exercice	337 640,14 €
	Report 2021	-107 607,99
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	230 032,15 €

Après avoir procédé à la présentation, Monsieur le Maire confie à la 1^{ère} Maire adjointe la présidence de l'Assemblée, il quitte la salle et Mme BAREILLE soumet au vote les comptes administratifs 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, arrête les comptes administratifs financiers 2022 à l'unanimité.

- Affectation des résultats :

Mme BAREILLE constate le résultat des comptes administratifs 2022 comme suit :

- **Budget Principal**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	560 242,64 €
Excédent reporté 2021	1 125 036,25 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	1 685 278,89 €

Section d'investissement

Solde d'exécution 2022	- 580 685,74 €
Déficit reporté 2021	- 10 384,41 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022	-591 070,15 €

Reste à réaliser dépenses	- 311 357,81 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Besoin de financement (Déficit d'investissement + solde RAR) **- 902 427,96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget principal 2023, le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	902 427,96 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	782 850,93 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	- 591 070,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe 2023 Clos Labourie 2, le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	0 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	119 248.12 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	230 032.15 €

- Foncier - Bilan de la Politique Foncière de la Commune pour l'année 2022

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, et notamment son article 11 en vertu duquel les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

Les acquisitions et cessions réalisées en 2022 sont les suivantes :

Commune : budget principal :

Echange :

Acte du 27/01/2022	Terrain	Gratuit	ZB 54-55 : ZB 63 :	87a 56 ca 69 a 50 ca	Réserve foncière
--------------------	---------	---------	-----------------------	-------------------------	------------------

Acquisition :

Acte du 09/09/2021	Terrain	Gratuit	ZA 17-45-52-55-67 ZB 58 ZC 15-34-36-48-51 ZD 16-17-38	2 ha 77a 39 ca	Réserve foncière
--------------------	---------	---------	--	----------------	------------------

Budget annexe : Clos Labourie 2 :

Cessions :

Acte du 21/04/2022	Terrain	72 000 €	AP 1286	6 a 00 ca	Terrain
Acte du 11/05/2022	Terrain	72 000 €	AP 1287	6 a 00 ca	Terrain
Acte du 11/05/2022	Terrain	72 000 €	AP 1291	6 a 00 ca	Terrain
Acte du 11/05/2022	Terrain	72 000 €	AP 1292	6 a 00 ca	Terrain
Acte du 03/06/2022	Terrain	72 000 €	AP 1285	6 a 01 ca	Terrain
Acte du 09/06/2022	Terrain	72 000 €	AP 1288	6 a 00 ca	Terrain
Acte du 01/08/2022	Terrain	72 000 €	AP 1295 AP 1296	3 a 04 ca 3 a 05 ca	Terrain
Acte du 03/08/2022	Terrain	36 000 €	AP 1293	3 a 00 ca	Terrain
Acte du 03/08/2022	Terrain	36 000 €	AP 1294	2 a 99 ca	Terrain
Acte du 13/10/2022	Terrain	72 000 €	AP 1284	6 a 00 ca	Terrain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le bilan de la politique foncière de la Commune tel que définit plus haut dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022.

- Cimetière - Rétrocession Cavurne n° 67

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte en date du 09 décembre 2021, une cavurne cinquantenaire a été acquise dans le cimetière de la Commune au prix de 446 euros, laquelle cavurne se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture. En conséquence, l'acquéreur propose de rétrocéder la cavurne à la Commune.

• **Budget annexe Photovoltaïque**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2022	1 644.06 €
Excédent reporté 2021	- 2 286.34 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2022	- 642.28 €

<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution 2022	7 569.83 €
Excédent reporté 2021	45 418.98 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2022	52 988.81 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe *Photovoltaïque 2023*, le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	0 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	- 642.28 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	52 988.81 €

• **Budget annexe Cimetière**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2022	1 945.84 €
Déficit reporté 2021	- 2 535.06 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2022	- 589.22 €

<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution 2022	- 2 081.83 €
Excédent reporté 2021	21 835.33 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2022	19 753.50 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe 2023 Cimetière, le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	0 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	589.22 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	19 753.50 €

• **Budget annexe Clos Labourie 2**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2022	119 248.12 €
Déficit reporté 2021	0 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2022	119 248.12 €

<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution 2022	337 640.14 €
Excédent reporté 2021	-107 607.99 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2022	230 032.15 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **ACCEPTÉ** la rétrocession à la Commune de la cavurne cinquantenaire.
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la cavurne à la somme de 446 euros.
- **AUTORISE** le Maire à passer l'acte de rétrocession.

- Remboursement Caution Local

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ de Mme Emilie GALLO, locataire 1, Place du Champ de Foire.

N'ayant signalé aucun dommage lors de l'état des lieux de sortie le 31/01/2023, il propose de rembourser la caution d'un montant de **150,00 €** à Mme Emilie GALLO.

- Acquisition de terrain

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune de régulariser un certain nombre de voies restées privées ainsi que des parcelles à l'usage de chemin piétonnier.

Afin de compléter la délibération en date du 7 octobre 2022 prise en ce sens, il serait souhaitable d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 743, d'une superficie de 253 m², qui rentre dans cette seconde catégorie.

Cette acquisition auprès ***** serait réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°743, d'une superficie de 253 m², auprès de ***** à titre gratuit.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

- Prochain conseil municipal le 7 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h00.

Fait à SAUVAGNON, le 30 mars 2023

Le Secrétaire de séance,


Maire-Adjoint
Gérard CAYRON

Le Maire,



Bernard PEYROULET

